



District Haute-Garonne de Football

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES



Réunion du vendredi 13 Novembre 2020

Présidente : Mme Anne DIGNAC-VIDAL

Présents : MM. BESOLI Jean - SAINTIS Jean-Claude - DA SILVA José - DJAMMEN NZEPA Ferdinand

Excusés : MM. GAILLARD Lucien

Assiste : MM. DESSENS Maurice - FEVRE Loïc

1. Approbation du PV du 02.11.20

Après lecture, aucune modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal du 02/11/2020 est adopté à l'unanimité.

2. Candidatures à l'élection de la délégation du District pour AG de la LFO

Suite aux interrogations du Comité de Direction et après consultation des juristes de la F.F.F., la commission confirme sa position d'acter comme recevables les candidatures à l'élection de la délégation du District pour l'Assemblée Générale de la LFO (cf. PV du 02.11.20).

Néanmoins, indépendamment des conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des statuts du District, elle tient à rappeler les critères spécifiques (dans le respect des statuts) qui l'obligeront, au moment de constituer la délégation après l'élection du 27.11.20 :

- La délégation doit être composée au minimum de 3 dirigeants de clubs n'appartenant pas au Comité de Direction du District (cf. statuts de la LFO)
- Les 3 dirigeants de clubs minimums, n'appartenant pas au Comité de Direction du District, doivent appartenir à un club de District tel que défini par l'article 12.5.6 des statuts du District

3. Prestataire du vote électronique

La date de l'Assemblée Générale (27 novembre 2020) coïncide avec la période de confinement (30 octobre au 1er décembre minimum) décidée le 28 octobre 2020 par le Chef de l'Etat afin de réduire la propagation de la pandémie de COVID 19.

En conséquence, et comme confirmé par la FFF et la LFA le 02 novembre dernier, cette

Assemblée se déroulera de manière dématérialisée avec vote à distance.

Afin de sécuriser ce processus, il a été fait appel à quatre prestataires de service agréés (Lumi NC ; Néovote ; Gédivote et ALTERN' ACTIVE Systems).

A l'issue des explications fournies par le Directeur administratif quant aux caractéristiques techniques et financières proposées par chacun de ces prestataires,

La proposition d'ALTERN'ACTIVE, qui avait déjà été retenue par la commission pour effectuer le vote électronique en présentiel, reçoit les faveurs de la CSOE pour procéder aux opérations de vote électronique à distance.

La commission sera présente aux côtés du prestataire pour contrôler et valider les opérations électorales.

4. Questions diverses

M. DESSENS présente à la commission de surveillance des opérations électorales une requête formulée par des membres du Comité de Direction, laquelle vise à modifier l'ordre de présentation alphabétique de la liste des candidats à l'élection de la délégation représentant les clubs de District aux AG de la LFO. Après discussion la commission dit ne pas souhaiter modifier l'ordre de présentation des candidats notamment en procédant à un tirage au sort. Elle estime en effet que l'ordre alphabétique facilite la reconnaissance des candidats sur une liste.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et en l'absence de question diverse, la Présidente remercie les participants et clôturé la séance.

**La Présidente,
Anne DIGNAC-VIDAL**